

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES

BILAN JUIN 2020

CONTEXTE : UNE COMPÉTENCE DE DROIT COMMUN DE LA RÉGION

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Régions diverses compétences en matière de formations sanitaires et sociales, dont celle d'attribuer des bourses aux étudiants inscrits dans les instituts de formations sanitaires et sociales autorisés/agrées par la Région. Avec le décret n° 2016-1901 du 28 décembre 2016 du Ministère des affaires sociales et de la santé, les bourses versées par les conseils régionaux aux étudiants inscrits en formations paramédicales post-bac et de sages-femmes ont été alignées sur celles de l'enseignement supérieur. Dans un souci d'équité de traitement, la Région a décidé d'étendre cet alignement aux formations de niveau III et aux formations du secteur social.

La Région a adopté en mars et juin 2017 un nouveau règlement d'intervention entré en application depuis la rentrée de septembre 2017.

Ce règlement a harmonisé les pratiques des deux Régions désormais fusionnées.

Aussi, les étudiants en formation initiale inscrits sur les filières suivantes sont susceptibles de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux :

Secteur sanitaire :

- niveau III : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier
- formations supérieures : infirmier, infirmière puéricultrice, masseur kinésithérapeute, sage-femme, ergothérapeute

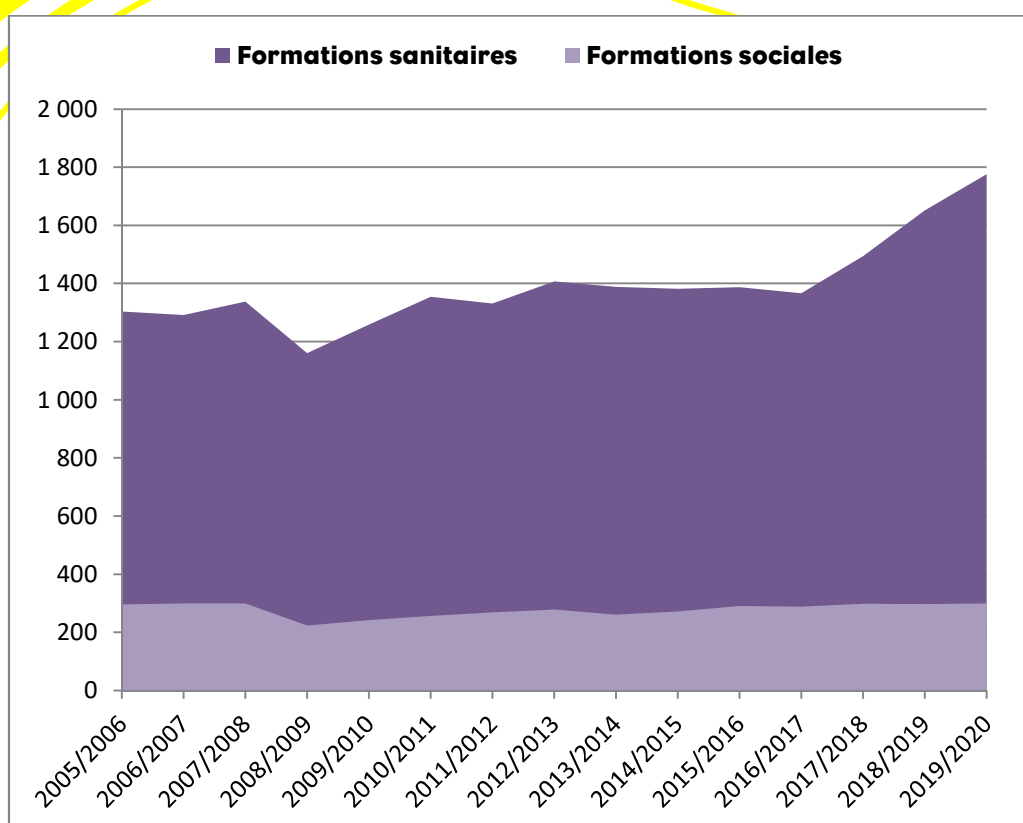
Secteur social :

- niveau III : accompagnant éducatif et social
- niveau IV : moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale
- formations supérieures : assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur v technique spécialisé.

Depuis la création en septembre 2012 de l'institut interrégional des métiers de la rééducation à Mulhouse, pour les formations aux métiers d'ergothérapeute et de psychomotricien, la Région Grand Est instruit et attribue les bourses aux étudiants de Bourgogne-Franche-Comté.

La Région Bourgogne-Franche-Comté rembourse la Région Grand Est pour ses ressortissants (une vingtaine de boursiers par an).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BOURSIERS DEPUIS 2005



Répartition par type de formation			
	Formations sanitaires	Formations sociales	TOTAL
2005/2006	1 304	296	1 600
2006/2007	1 292	299	1 591
2007/2008	1 338	299	1 637
2008/2009	1 160	223	1 383
2009/2010	1 258	242	1 500
2010/2011	1 354	257	1 611
2011/2012	1 331	269	1 600
2012/2013	1 407	279	1 686
2013/2014	1 388	261	1 649
2014/2015	1 382	272	1 654
2015/2016	1 387	291	1 678
2016/2017	1 366	289	1 655
2017/2018	1 494	298	1 792
2018/2019	1 651	297	1 948
2019/2020	1 776	299	2 075
TOTAL	20 888	4 171	25 059

En cumul, plus de **25 000** bourses d'études ont été accordées depuis 2005.

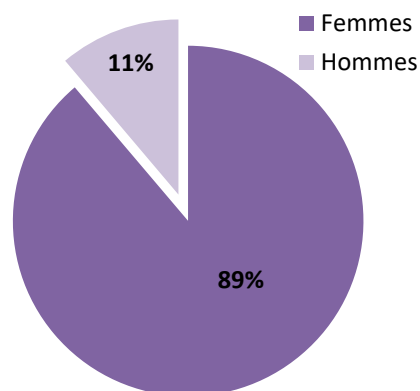
Les boursiers 2019/2020 sont en augmentation de **6 %** par rapport à l'année précédente.

BILAN QUANTITATIF 2019/2020

2 075 étudiants sont boursiers pour l'année scolaire 2019/2020, pour un montant de **4 986 253 €**.
Coût moyen d'une bourse : **2 403 €**

2 349 demandes ont été saisies en ligne sur le site dédié, 89 % ont été accordées, 6 % ont été refusées et 5 % classées sans suite (les demandes n'ont pas été finalisées par les étudiants).

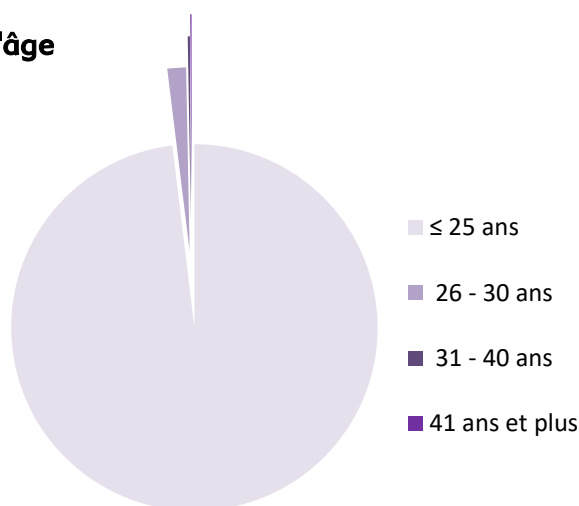
Femmes	1 843
Hommes	232
TOTAL	2 075



En raison de l'importante féminisation de ces filières de formation, la part des femmes est très majoritaire, atteignant parfois les 100 % pour certaines formations sanitaires.

Répartition des étudiants boursiers par tranche d'âge

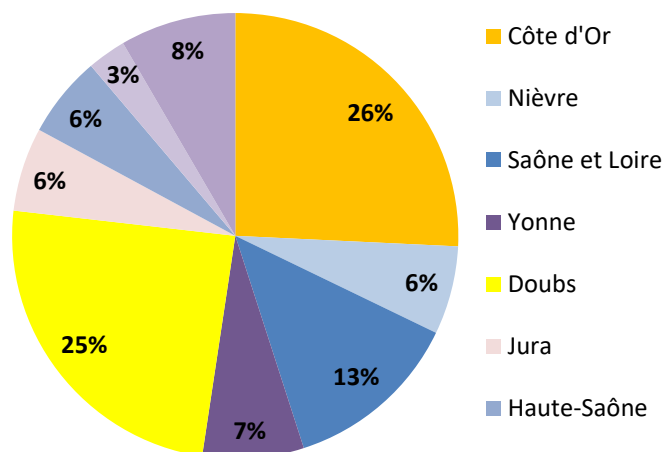
≤ 25 ans	2 035	98,07%
26 - 30 ans	34	1,64%
31 - 40 ans	4	0,19%
41 ans et plus	2	0,20%
TOTAL	2 075	100,00%



Les étudiants ont très majoritairement moins de **26 ans**.

Répartition des étudiants boursiers par origine géographique

21	Côte d'Or	534	25,73%
58	Nièvre	133	6,41%
71	Saône et Loire	267	12,87%
89	Yonne	153	7,37%
25	Doubs	507	24,43%
39	Jura	126	6,07%
70	Haute-Saône	123	5,93%
90	Territoire de Belfort	58	2,80%
Autres	Hors région	174	8,39%
TOTAL		2 075	100,00%

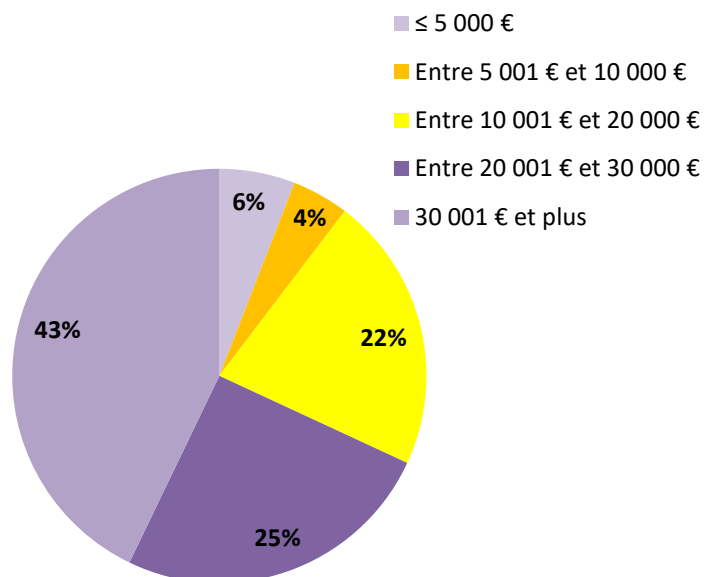


La majorité des étudiants sont originaires des départements de Côte d'Or et du Doubs. Cela s'explique par la présence des deux universités de Franche-Comté et de Bourgogne qui se situent à Besançon et Dijon.

Répartition des étudiants boursiers en fonction des revenus 2017 du foyer fiscal

≤ 5 000 €	123	5,93%
Entre 5 001 € et 10 000 €	92	4,43%
Entre 10 001 € et 20 000 €	447	21,54%
Entre 20 001 € et 30 000 €	524	25,25%
30 001 € et plus	889	42,84%
TOTAL	2 075	100,00%

Le revenu moyen 2017 des foyers fiscaux des étudiants s'établit à **26 824 €**.



Répartition des étudiants par échelon et par secteur

Echelon	Montant annuel de la bourse	Boursiers secteur sanitaire	Boursiers secteur social	Total	Pourcentage
0 bis	1 009 €	690	123	813	39,18%
1	1 669 €	338	43	381	18,36%
2	2 513 €	137	21	158	7,61%
3	3 218 €	129	25	154	7,42%
4	3 924 €	122	21	143	6,89%
5	4 505 €	178	24	202	9,74%
6	4 778 €	128	22	150	7,23%
7	5 551 €	54	20	74	3,57%
TOTAL		1 776	299	2 075	100,00%

Les échelons 0 bis et 7 ont été créés à la rentrée 2017.

La majorité des boursiers appartient à la classe moyenne puisque **58 %** bénéficient d'une bourse à l'échelon 0 bis ou 1, en cohérence avec les revenus du foyer fiscal.

Répartition des étudiants par diplôme préparé

Diplôme préparé	Boursiers	Pourcentage
<i>Secteur sanitaire</i>	<i>1 776</i>	<i>85,59%</i>
Infirmier	1 340	64,58%
Infirmière puéricultrice	12	0,58%
Masseur kinésithérapeute	222	10,70%
Sage-femme	92	4,43%
Ergothérapeute	36	1,73%
Aide-soignant	54	2,60%
Auxiliaire de puériculture	20	0,96%
Ambulancier	0	0,00%
<i>Secteur social</i>	<i>299</i>	<i>14,41%</i>
Educateur spécialisé	85	4,10%
Assistant de service social	100	4,82%
Educateur de jeunes enfants	73	3,52%
Conseiller en économie sociale et familiale	2	0,10%
Educateur technique spécialisé	10	0,48%
Moniteur éducateur	26	1,25%
Technicien de l'intervention sociale et familiale	3	0,14%
Accompagnant éducatif et social	0	0,00%
TOTAL	2 075	100,00%

L'ensemble des formations est accessible sur concours et l'offre de formation présente un bon maillage territorial.

Le diplôme d'infirmier représente **65 %** des boursiers. Cependant ce taux est à mettre au regard de l'importance du quota infirmier.

En effet, sur les **9 000** étudiants et élèves en formation sanitaire et sociale, près de **45%** sont en formation d'infirmier.

Aucune demande de bourse n'a été formulée par les ambulanciers, ce public étant généralement en reconversion et non en formation initiale.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE